



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 5 MARS 2024  
CONVOCATION EN DATE DU 28 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 08/01/2024

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 26

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIoux Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme GALAND Mélanie donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : Mmes. PLAYE Maryse, DI GIULIO Cécile

Membres absents : MM. GRATTEPANCHE Céline

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

**OBJET** : Approbation de la convention financière pour la réalisation des travaux de requalification des espaces publics du projet de renouvellement urbain Schneider dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier à passer avec la CAPH

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le quartier Schneider a été retenu dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) et la CAPH a identifié d'intérêt communautaire sa requalification urbaine.

A l'issue des études pré-opérationnelles et des études de maîtrise d'œuvre, des travaux de requalification des espaces publics de ce quartier sont prévus pour les voiries et leurs abords, les réseaux divers et les espaces végétalisés.

Compte-tenu de l'intérêt communautaire, la Porte du Hainaut est compétente pour l'aménagement de ces espaces publics et en assurera la maîtrise d'ouvrage. Une convention a donc été rédigée pour définir les modalités de la participation financière des villes d'Escaudain et de Louches aux travaux de requalification des espaces publics. Les travaux sur la route départementale 81 faisant l'objet d'études complémentaires, leur coût n'est pas pris en compte et feront l'objet d'une autre convention financière avec les villes d'Escaudain, Louches et Roelx.

Monsieur le Maire explique qu'après mobilisation des subventions (taux de subvention estimé à 50% du montant des travaux), le reste à charge est réparti de la manière suivante : 85% à la charge de la CAPH et 15% à la charge des Communes.

Compte-tenu de la situation géographique du projet sur les communes d'Escaudain et Louches, il est convenu la répartition suivante des 15% du reste à charge : 76% imputés à Escaudain et 24% à Louches.

Ainsi le remboursement prévisionnel dû par la commune d'Escaudain s'élève à 489.334 € réparti sur 8 exercices budgétaires (de 2024 à 2031) soit un montant prévisionnel annuel de 61.167 €, ce montant pouvant être modifié à la hausse ou la baisse selon l'évolution du projet, l'actualisation des marchés et les subventions réellement perçues.

Monsieur le Maire précise que le coût de la TVA est pris en charge par la CAPH.

Monsieur le Maire propose d'approuver la convention financière pour la réalisation des travaux de requalification des espaces publics du projet de Renouveau Urbain du quartier Schneider rédigée par les services de la CAPH.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le projet de convention ;

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE** le projet de convention financière pour la réalisation des travaux de requalification des espaces publics du projet de renouvellement urbain du quartier Schneider.

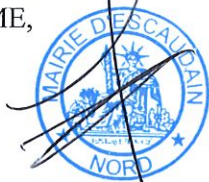
**ENGAGE** à inscrire dès le Budget 2024 et jusqu'en 2031 les crédits nécessaires au remboursement du reste à charge de la Commune conformément à la convention financière.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document et ses éventuels avenants à venir.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey, PETIT Dimitri, Mme GALAND Mélanie pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine, M. ABDELKADER Michaël pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine.*

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 07/03/2024

N° du bordereau d'acquiescement de transaction : 059-215902057-20240305-08\_01\_2024-DE

Date d'affichage : 13/03/2024

Le Maire,

Bruno SALIGOT.



Le Secrétaire de séance,

Karine STIEVENARD.

